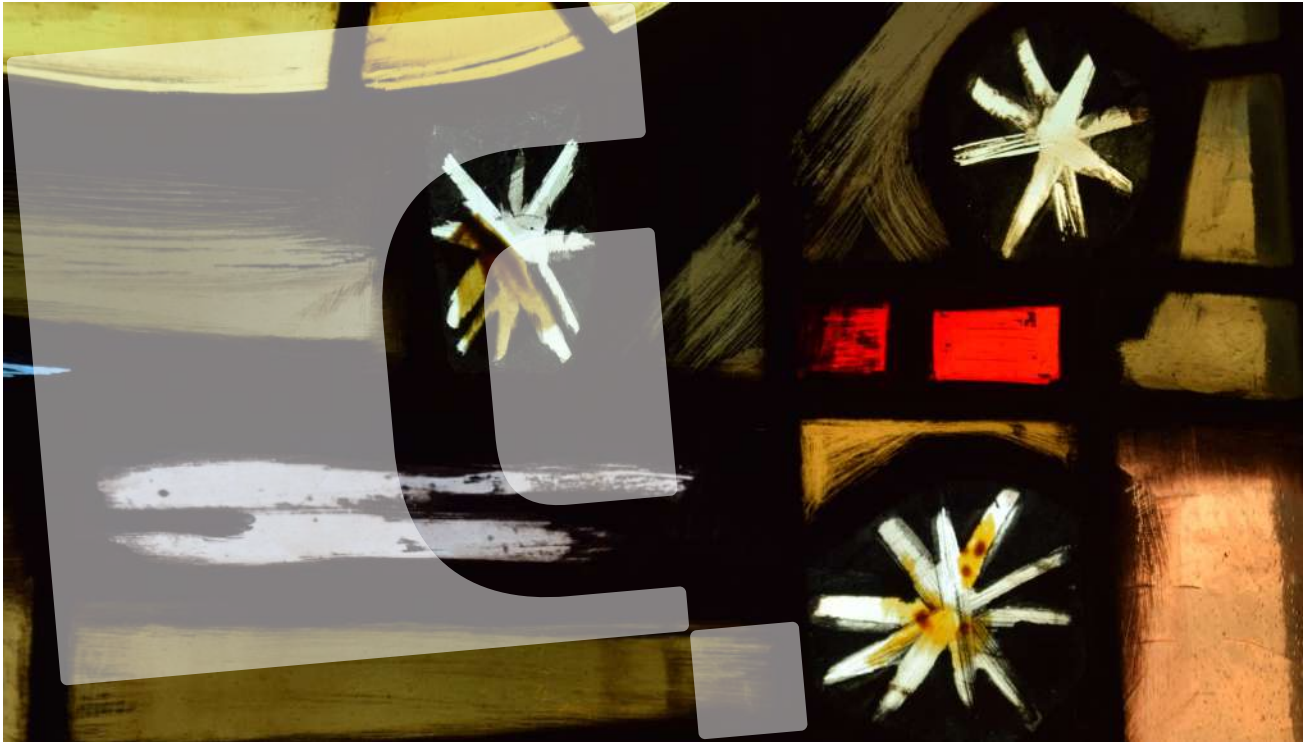


Conseil patrimoine bâti

église *Saint-Hilaire*

de MÉAUTIS



Compte-rendu d'observation

Visite du 16 FÉVRIER 2016

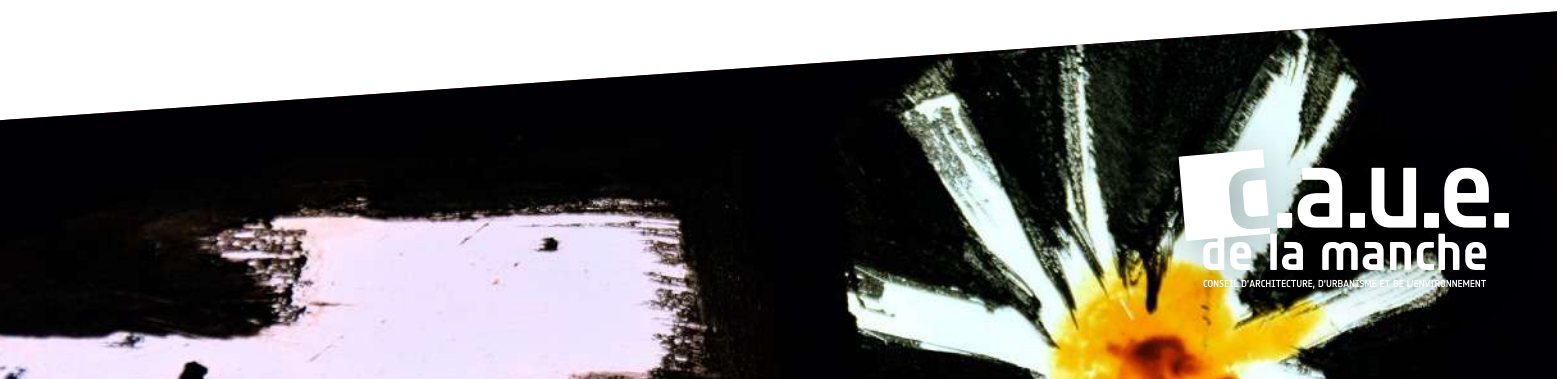
Participants :

Mme METTE, maire de MÉAUTIS

M. MARIE, adjoint au maire

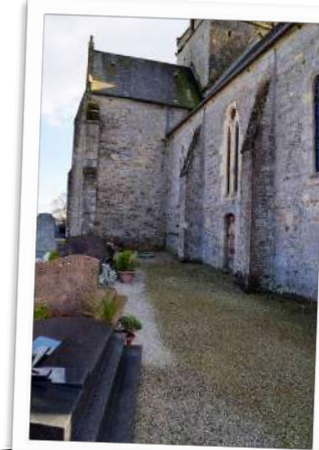
M. LEPETIT, conseiller municipal

M. ERNAULT, architecte-conseiller au c.a.u.e. de la Manche





Regard(s)



DES POINTS DE VIGILANCE

par ordre d'importance

Au regard de cet état des lieux apparent, un certain nombre d'actions pourraient être, d'ores et déjà, envisagées :

✓ **Réfection des couvertures** > les couvertures du chœur et de la sacristie sont principalement concernées. La vérification des autres couvertures de l'édifice pourrait être entreprise afin d'envisager, le cas échéant, le remaniement ou le changement des parties appelant à une restauration. Pour l'ensemble des travaux de couverture, il serait opportun de procéder, au préalable, à la vérification des éléments de charpentes (état sanitaire, cohésion mécanique des bois, vérification des assemblages tenons-mortaises, etc.). Les bâtières du clocher seraient également concernées par une restauration des éléments de couvertures.

✓ **Révision de l'ensemble des organes d'étanchéité des couvertures** > l'ensemble des solins, des chéneaux et des égouts de toitures est à vérifier et, le cas échéant, à remplacer. La présence des lucarnes au droit des murs gouttereaux du chœur appelle à une meilleure gestion des évacuations des eaux pluviales provenant des gouttières. Etant donné le caractère patrimonial lié à l'architecture de l'édifice, notamment sur cette partie, le recours à un architecte ou un architecte du patrimoine demeure, ici, vivement conseillé et cela, afin de permettre une mise en œuvre aussi cohérente que pérenne d'un point de vue technique mais aussi la plus respectueuse pour la mise en valeur du lieu. **NB** : Dans la perspective des travaux d'amélioration de la gestion des eaux de pluie généralisée au bâtiment, il serait intéressant, pour les descentes de gouttières existantes au pourtour de l'église, de poser des regards à chaque point de collecte de façon à en faciliter l'entretien et la gestion dans le temps.

✓ **Imperméabilité de maçonneries** > la réfection à la chaux des jointoiments des surmots maçonnés serait à prendre en compte dans le cadre des travaux à mener sur l'étanchéité. Pour ces travaux, l'utilisation d'une chaux hydrofuge peut être acceptée. **NB** : l'emploi d'un hydrofuge dans la chaux est, en général, réservé pour les parties sommitales d'ouvrages, là où, précisément, l'eau de pluie a tendance à stagner ; ce type de mise en œuvre reste, en revanche, fortement déconseillé pour le traitement des parties verticales de maçonneries.

✓ **Drainage des sols extérieurs** > pour l'équilibre sanitaire général de l'édifice, il serait intéressant de procéder à un drainage périphérique sur l'ensemble du bâtiment. Ce drainage aurait tout intérêt d'être réalisé en canalisation drainante, c'est-à-dire à une distance respectueuse des ouvrages de maçonneries de façon à ne pas prendre le risque de perturber l'assise de celles-ci. Enfin, cet assainissement serait notamment l'occasion de revoir le niveau fini de certains sols extérieurs aux abords immédiats de l'édifice. Pour ceux-là, une recharge très légère de sols affaiblis permettrait de lutter contre les effets de « cuvette » qui ont tendance à retenir l'humidité contre le bâtiment. **NB** : En finalité de ces travaux, la restitution d'une terre végétale et d'un enherbement en finition sur le pourtour de l'édifice permettraient d'assurer une respiration cohérente des sols en pied de bâtiment ainsi qu'une meilleure lecture de l'architecture de l'édifice.

✓ **Vérification de l'étanchéité des pieds et pourtours de baies** > cette vérification et, le cas échéant, la réfection de l'étanchéité, sont à envisager pour certaines baies de l'église ; une attention toute particulière aura vraisemblablement à être portée à une des baies *Sud* de la nef compte tenu des altérations perceptibles aujourd'hui en pourtours de ses enduits intérieurs. **NB** : une réfection de ces enduits serait, à terme, à envisager.

✓ **Travaux de menuiserie** > compte tenu de l'entrée d'eau constatée à l'intérieur de l'édifice, la menuiserie du portail d'entrée serait à vérifier. Par ailleurs, la porte présente sur le mur gouttereau *Nord*, au regard de son état, mériterait d'être refaite à l'identique. Etant donné que cette porte est devenue factice, il s'agirait plus de rendre l'illusion d'une menuiserie sur un principe de bâti fixe (panneautage, etc.) ; l'idée serait de conserver la présence de cette ancienne porte sur la façade *Nord* de façon à ce que cette disposition soit correspondante avec son pendant façade *Sud* (les deux portes avaient été imaginée face à face comme deux pénétrantes latérales du vaisseau de nef).

✓ **Reprises de maçonneries** > ces travaux à envisager concernent principalement une tête de contrefort sur le versant *Sud* de l'église, ainsi que quelques reprises très localisées de maçonneries.



L'ÉTAT DES LIEUX APPARENTS

en quelques mots ...

Bien qu'elle possède un état de conservation relativement satisfaisant, l'église de Méautis mérite une restauration significative sur certaines parties de son clos et couvert. Sont principalement concernés les couvertures du chœur, de la sacristie ainsi que celles du versant *Nord* de la bâtière du clocher et, plus largement, l'ensemble des organes d'étanchéité de toiture (solins, bandes faitières, chéneaux, etc.). Aussi, les solins censés assurer l'étanchéité entre les couvertures et les droits de maçonneries (notamment ceux des surmots de murs-pignons et de la tour-clocher) semblent particulièrement fragilisés. Les surmots maçonnés semblent également appeler à une restauration à la chaux de leurs jointoiments. Par ailleurs, une meilleure gestion des gouttières en toiture est à envisager notamment au niveau des lucarnes du chœur. La reprise en sol des descentes de gouttières est assurée par canalisation souterraine ; la mise en place de ce dispositif a vraisemblablement permis au bâtiment de bénéficier d'une très nette amélioration de son équilibre sanitaire général. Pour le reste, l'édifice fait montre de quelques petites altérations très localisées : désordre sur une tête de contrefort façade *Sud*, solins dégradés en pied et pourtour de baie pour un des vitraux du mur gouttereau *Sud* et pour la fenêtre de la sacristie. L'édifice, a priori, ne dispose pas de drainage périphérique de ses sols extérieurs.



Action(s)

VERS UNE RESTAURATION PÉRENNE pour ce patrimoine communal

Pour ces opérations de simple réfection et d'entretien ordinaire, la collectivité pourra s'entourer des compétences nécessaires qu'elle trouvera auprès d'**artisans** maîtrisant **les techniques de mise en œuvre** appelées par le caractère de ce patrimoine singulier. Toutefois, le recours à un **architecte** ou un **architecte du patrimoine** demeurent, ici, conseillés. De toute évidence, cet apport permettrait à la commune de *Méautis* d'aborder l'ensemble de ces travaux avec confort et sérénité. L'apport d'un professionnel est souvent déterminant pour toute action d'ensemble à imaginer autour de la préservation d'une église et de ses abords immédiats. Aussi, la prise en main par un professionnel de cet héritage communal aura également pour objectif de rendre, à terme, une gestion beaucoup plus économique et raisonnée pour son entretien courant. Pour l'ensemble de ces opérations, la collectivité peut être assurée de la permanence du conseil bienveillant du c.a.u.e. de la Manche.



Sur cette prise de vue ancienne, on perçoit qu'une banquette enherbée existait autrefois au pied de l'édifice. Aujourd'hui, restituer cette présence végétale permettrait de re-créer un « socle » au bâtiment et de le mettre ainsi en valeur. Au regard des opérations de terrassement qu'il conviendrait d'envisager autour de l'édifice, il pourrait être possible d'imaginer retrouver, en finition, cet enherbement sous forme de léger glacis de façon à permettre une meilleure gestion des ruissellements d'eau de pluie aux abords des ouvrages de maçonneries. Une fauche ou deux dans l'année de ces parterres permettrait un entretien plus aisé qu'un désherbage tel qu'il semble pratiqué aujourd'hui.



FAIRE DECOUVRIR SON PATRIMOINE

Les travaux de restauration sont l'occasion de valoriser l'histoire de la commune et de l'église, les **objets d'art** qu'elle abrite ainsi que les travaux de sauvegarde réalisés et leurs acteurs. Pour le plaisir des habitants et des visiteurs, un espace de médiation dédié peut présenter des **panneaux** ou **pupitres** de présentation bien illustrés, des vitrines sécurisées pour les objets d'art. Un **éclairage des tableaux** et des **éléments architecturaux remarquables** peut compléter cette mise en valeur du patrimoine.

Trésors du département



POUR ALLER PLUS LOIN l'idée de mettre en valeur

Pour des réflexions ultérieures concernant l'environnement de l'église, l'**accessibilité**, le **patrimoine arboré**, son entretien et sa préservation, la création d'un **jardin du souvenir**, ou la **mise en valeur** de l'enclos paroissial, la collectivité pourra solliciter le regard du c.a.u.e. de la Manche dans le cadre d'un « **conseil paysage** ».

AVERTISSEMENT

Cette intervention du C.A.U.E. s'inscrit dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sollicitée par la commune de MÉAUTIS. En aucun cas, elle ne doit être considérée comme opérationnelle, étant une démarche de conseil et de sensibilisation. Les réflexions proposées permettront à la commune de MÉAUTIS de définir des choix d'aménagement avec un objectif de qualité que pourrait développer ultérieurement un concepteur d'exercice libéral (Architecte, Architecte-Paysagiste, Urbaniste...), préalablement à toute mission de maîtrise d'œuvre.

c.a.u.e.
de la manche
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conseil patrimoine bâti

église Saint-Hilaire de MÉAUTIS - février 2016